



## Commission Locale de l'Eau élargie

« Tournée des SAGE » -

Agence de l'eau Artois-Picardie

22 juin 2023

Haucourt

### Compte-rendu

*Liste de présence en fin de compte-rendu*

#### Réunion

Monsieur DUBUS ouvre la réunion en indiquant être ravi d'accueillir cette Commission Locale de l'Eau élargie à Haucourt.

Monsieur BEAUCHAMP remercie Monsieur DUBUS pour l'accueil. Il remercie également Madame MATYKOWSKI, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'eau, Monsieur Pierre BRANGER, Directeur des Interventions et Monsieur Cyrille EUVERTE en charge de la gestion des masses d'eau.

Monsieur BEAUCHAMP explique que cette CLE s'inscrit dans la Tournée des SAGE organisée par l'Agence de l'eau comme ce qui avait pu être mené en 2020 à Lécluse.

Monsieur BEAUCHAMP détaille l'ordre du jour :

- Présentation du SDAGE 2022-2027,
- Rappel de la feuille de route du SAGE,
- Eau & Documents d'urbanisme,
- Présentation d'une fiche masse d'eau, celle de la Sensée Amont qui doit atteindre le bon état en 2027.

L'Agence de l'eau a mis en place la démarche PERISCOP en perspective de l'élaboration de contrats de masse d'eau sur le bassin Artois-Picardie qui va être présenté.

Monsieur BEAUCHAMP laisse la parole à Madame MATYKOWSKI.

Madame MATYKOWSKI remercie le maire d'Haucourt et le président de la CLE. Elle rappelle le contexte de cette Tournée des SAGE et explique le souhait d'être dans une construction partenariale pour faire avancer le programme 2022-2027.

Madame MATYKOWSKI explique que le sujet de l'eau est d'actualité. Des effets de sécheresse se font ressentir depuis 2019-2020, auxquels c'est ajouté la sécheresse de 2022 et dernièrement, le mauvais rechargement des nappes cet hiver.

Madame MATYKOWSKI rappelle que 95 % de la consommation d'eau du bassin Artois-Picardie provient des eaux souterraines. Elle explique que dans le SDAGE 2022-2027, le volet quantitatif est nouveau, il n'était pas inscrit dans l'ancien SDAGE. Elle ajoute que, dans une logique de gouvernance, la CLE est l'organisme le mieux placé à l'échelle du sous-bassin.

Madame MATYKOWSKI évoque une conférence des présidents de CLE qui se tiendra le 29 septembre pour traiter de ces enjeux multiples et à mener collectivement.

Madame MATYKOWSKI évoque la déclinaison du Plan Eau National et l'orientation vers le 12ème programme de l'Agence qui s'étendra sur la période 2025-2030. Les mesures prises dans ce 12ème programme seront dans une logique de priorisation et d'objectifs d'atteinte des résultats.

### **Point n°1 : Présentation du SDAGE 2022-2027**

Madame MATYKOWSKI explique que le SDAGE a été adopté en mars 2022.

Elle explique que plusieurs enjeux sont traités dont le changement climatique. Ce phénomène a un impact sur la quantité et, par conséquent, sur la qualité.

Madame MATYKOWSKI ajoute que sur le territoire de la Sensée, nous sommes sur un château d'eau, et qu'il n'y a pas de problème de disponibilité. Cependant, de l'eau est exportée en dehors du territoire.

Madame MATYKOWSKI explique que la question est de savoir comment manager cette ressource, quelle est sa disponibilité et comment répartir ces usages.

Elle ajoute que le territoire de la Sensée a été fléché comme territoire à risque de tension à moyen terme dans le nouveau SDAGE.

Madame MATYKOWSKI évoque le point suivant sur la biodiversité aquatique, axée plutôt sur la GEMAPI. Cela concerne l'optimisation des cours d'eau.

Madame MATYKOWSKI poursuit sur le point érosion des sols, dans l'objectif est d'éviter l'arrivée de matières en suspension dans les cours d'eau.

Madame MATYKOWSKI revient sur le Plan Eau, qui est le 1<sup>er</sup> plan de planification écologique. Trois points ressortent :

- Sobriété : quelle trajectoire à mettre en place sur le territoire pour réduire de moins 10 % les consommations ?

Elle explique que cette dimension est à prendre en compte dans la révision du SAGE.

- Disponibilité en eau : Améliorer la recharge des nappes.

Madame MATYKOWSKI évoque les divers points à travailler :

- Comment désimperméabiliser les sols ?
- Comment optimiser l'utilisation de l'eau agricole ?
- Réutiliser les eaux de STEP quand ce n'est pas un soutien d'étiage ..

- Captages :

Madame MATYKOWSKI souligne le fait de limiter les intrants et d'orienter les solutions pour prévenir la dégradation de l'eau. Elle explique que l'Agence de l'eau a mis en place les contrats CARE (Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau) pour éviter le curatif et travailler sur le préventif.

Madame MATYKOWSKI détaille l'orientation des objectifs 2027.

Elle explique que 22 % des masses d'eau sur le bassin Artois-Picardie sont en bon état. L'objectif à atteindre est de 50 % d'ici 2027.

Elle indique que ce faible taux s'explique par le contexte géologique, du fait que le bassin soit plat, mais également suite à une forte urbanisation et pression agricole.

Elle précise que le bassin est en dynamique de réindustrialisation.

Madame MATYKOWSKI revient sur les objectifs du SDAGE et explique que l'étude volumes prélevables est subventionnée à 50 %. Elle explique que cette étude sert à connaître les besoins des usages sans oublier le milieu naturel.

Madame RAMETTE cite les enjeux sur lesquels le SAGE doit se mettre en compatibilité avec le SDAGE.

### **Point n°2 : Feuille de route SAGE Sensée**

Monsieur BEAUCHAMP explique que les thématiques travaillées, et qui sont pour nous prioritaires, sont tout d'abord, l'étude volumes prélevables.

Il rappelle que l'étude hydraulique globale réalisée de 2003 à 2011 et qui a coûté 1 million d'euros préconisait cette demande de connaissance sur les volumes prélevés puisque la nappe est en relation avec les différents cours d'eau, ce qui pourrait éventuellement expliquer les très faibles débits du Cojeul et de la Sensée Amont.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que, comme d'autres préconisations, l'étude est restée lettre morte. Il redemande à l'Agence une vigilance toute particulière afin que les dossiers du territoire prennent en compte les orientations de l'étude.

Monsieur BEAUCHAMP poursuit avec le deuxième enjeu qui est la lutte contre l'érosion. Les cours d'eau sont envasés et, avant de procéder à des travaux conséquents, il est nécessaire de limiter l'apport dans ces cours d'eau, que ce soit par la voie agricole ou par les réseaux d'eaux pluviales via le ruissellement des routes ou autre.

Monsieur BEAUCHAMP évoque le troisième enjeu qui est de limiter l'impact des pollutions diffuses. Il précise que deux captages prioritaires sont recensés sur le territoire : Moeuvres et Haynecourt, impactés par les nitrates et pesticides respectivement.

Il ajoute que diverses substances déclassent les masses d'eau sur la Sensée.

Monsieur BEAUCHAMP conclut sur le dernier point qui est la communication. Il explique que l'on préserve beaucoup mieux ce que l'on connaît.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur le point de départ de l'élaboration du SAGE qui était la capacité de recharge des nappes.

Il ajoute que l'Agence de l'eau subventionne l'étude volumes prélevables à hauteur de 50 % ce qui mène à un reste à charge de 100 000 € pour le SyMEA. Le coût est difficilement supportable pour la structure porteuse qui doit augmenter le coût des cotisations des EPCI, ce qui difficilement accepté.

Monsieur BEAUCHAMP demande, de ce fait, une réunion avec l'ensemble des présidents des EPCI.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec la chambre d'agriculture le 16 juin et qu'un travail est engagé pour travailler sur la problématique de l'érosion des sols et des pesticides.

Monsieur BEAUCHAMP détaille, pour ce qui est de la sobriété, que le Plan eau demande une réduction de 10 % en 2030. Il ajoute que, dans la lettre de cadrage ministérielle, une réduction de 25 % en 2035 est demandée.

Monsieur BEAUCHAMP explique vouloir éviter une guerre de l'eau. Il précise que de nombreuses thématiques sont à régler et que le SAGE, seul, ne peut résoudre.

Pour ce qui est de l'InterSAGE, Monsieur BEAUCHAMP rappelle sa position. La population de la région lilloise est estimée à plus d'1,5 millions d'habitants, il explique ne pas souhaiter alimenter cette région au détriment du territoire.

Il souhaite des garanties sur la capacité de recharge des nappes avant de s'y engager et pour cela, il est nécessaire d'avoir des outils pour travailler à cette répartition.

Monsieur BEAUCHAMP explique que la Sensée Amont est jugée prioritaire en 2027 dans le SDAGE. Cependant, la Sensée Aval l'est tout autant, et il est nécessaire de travailler à la réalimentation de celle-ci pour son amélioration.

Madame MATYKOWSKI répond à ces remarques en indiquant que le taux de subvention pour les études volumes prélevables devrait passer de 50 % à 70 %. Ce taux doit être délibéré prochainement.

Madame MATYKOWSKI explique que sur le volet agricole des échanges ont lieu, au sein de l'Agence de l'eau, avec les partenaires agricoles pour diminuer à long terme la demande en eau. Cela sera possible en changeant les pratiques, le volume demandé ne sera pas supérieur à la demande actuelle mais mieux réparti ce qui permettra de rester neutre.

Monsieur DUBUS évoque l'irrigation agricole sur des cultures n'ayant pas d'objectif alimentaire mais à destination de la méthanisation. Il trouve cela dommageable d'irriguer ce qui n'est pas alimentaire.

De plus, il ajoute qu'au sein de Noreade une campagne de sensibilisation est lancée pour limiter les consommations en eau.

Un participant évoque les pertes dans les réseaux et s'interroge sur les actions menées sur cette problématique.

Madame MATYKOWSKI explique qu'un prix minimum de l'eau est demandé pour palier à ce renouvellement de réseau : 1,30 € pour l'eau et 1,30 € pour l'assainissement.

Elle explique que c'est un investissement de gestion de patrimoine.

### **Point n°3 : Eau & Urbanisme**

Monsieur EUVERTE présente les différents guides créés par l'Agence pour la protection de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Madame RAMETTE rappelle les mesures du SAGE en lien avec les documents d'urbanisme. (à retrouver dans la présentation)

Madame MATYKOWSKI précise que les projets de développement du territoire doivent être cohérent avec la ressource en eau disponible.

Monsieur BODDAERT évoque l'usine de batterie qui s'est implantée dans la Région et s'interroge sur la prise en compte de la ressource en eau avant son implantation.

Madame MATYKOWSKI répond que les besoins de volumes en eau augmente pour les industries. Cependant, elle ajoute qu'il n'est pas possible d'arrêter tous les projets.

Elle indique que la consommation des industriels est en baisse et précise que cela comprend les arrêts d'usine.

Madame MATYKOWSKI explique que des études sont en cours pour optimiser les eaux de process des industriels.

Monsieur BRANGER prend, pour exemple, le cas de Noreade qui va arrêter les tarifs dégressifs des industriels d'ici quelques années pour limiter cette consommation importante d'eau. Le prix de l'eau sera plus élevé et incitera à limiter la consommation.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'il est dommageable que la récupération des eaux pluviales ne soit pas systématique.

Monsieur MALBRANCQ explique que, pour les prélèvements, les services de l'État ont un pas de temps de 10 ans, pour obtenir de la visibilité.

#### **Point n°4 : PERISCOP / Masse d'eau Sensée Amont**

Madame RAMETTE présente les différentes masses d'eau sur le territoire et précise que le territoire de la Sensée est concerné par trois masses d'eau superficielles et deux masses d'eaux souterraines.

Monsieur EUVERTE explique que chaque masse d'eau fait l'office d'un comité de masse d'eau qui permet de planifier les interventions de l'Agence sur les prochaines années.

Madame RAMETTE explique le déroulement du comité de masse d'eau 'Sensée Amont' organisé par l'Agence de l'eau. Elle précise que les membres présents étaient : les experts de l'Agence de l'eau, le SAGE et les services de l'État.

Monsieur EUVERTE précise les actions qui se dessinent suite à ces échanges. Une fiche masse d'eau est établie avec les pressions et impacts ressortis lors de ces échanges. (Cette fiche masse d'eau est à retrouver sur le site internet du SAGE : Ressources/ Bibliothèque/ Documents)

Monsieur BRANGER explique le souhait de l'Agence de mettre en place des contrats de masse d'eau qui seraient des dispositifs contractuels. Il explique que l'objectif est de reconquérir l'état des masses d'eau.

Monsieur DUBUS explique qu'il sera possible de coordonner l'ensemble si tout le monde prend les choses à bras le corps. Il ajoute que pour que cela puisse se faire, il faut agir et impulser l'action.

Monsieur BEAUCHAMP confirme et ajoute qu'il est nécessaire d'avoir la connaissance des masses d'eau et du contrat. Une officialisation par une signature des acteurs est nécessaire.

Monsieur BEAUCHAMP insiste sur le fait que l'Agence de l'eau sera amenée à subventionner les travaux. Pour cela, il serait judicieux de porter attention à subventionner les travaux prioritaires mentionnés sur les contrats de masse d'eau.

L'orientation budgétaire de l'Agence a une importance et nécessite de mettre l'argent au bon endroit.

Madame MATYKOWSKI explique qu'il existe des priorisations soft avec une augmentation de taux et des priorisations dures, liste des actions années par années – priorisation avec les objectifs du SDAGE et de la DCE.

Monsieur BRANGER revient sur le contrat de masse d'eau et indique que c'est bien un engagement, il est nécessaire d'agir sur le préventif pour éviter le curatif.

Madame MATYKOWSKI ajoute que l'Agence est attentive aux remarques qui ont été émises pour la bonne réussite des projets.

Monsieur BEAUCHAMP conclut cette réunion, évoque la prochaine commission thématique portant sur l'érosion qui aura lieu le **jeudi 23 novembre à 14h à Hem-Lenglet** et remercie à nouveau les personnes présentes pour leur participation.

## Présence

29 participants

### **Collège des élus**

AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps, Représentant CC Campagnes de l'Artois

BEAUCHAMP Charles, Conseiller Départemental du Nord, Président CLE SAGE de la Sensée

DUBUS Philippe, Maire de Haucourt

GILLERON Thierry, Maire de Palluel

GUENOT Marie-Christine, Maire d'Oisy-le-Verger

MANNECHEZ Sylvie, Maire Noreuil, Représentante Communauté de Communes du Sud Artois

NORMAND Arnold, Représentant Communauté Urbaine d'Arras

PRETTRE Michel, Maire d'Aubencœur-au-Bac

-----

JONIAUX Sylvie, Conseillère municipale Vitry-en-Artois

REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal Tortequesne

RICHEZ Yves, 1<sup>er</sup> adjoint Achiet-le-Grand

### Excusés

FONTAINE Jean-Paul, Conseiller Régional des Hauts de France

GEORGET Pierre, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental du Nord

LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx

LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse

PONT Jean-Paul, Maire de Tortequesne

VANDEVILLE Bruno, Représentant Douaisis Agglo

### **Collège des usagers**

BAPST Laurent, Fédération Pêche 62

BODDAERT Bertrand, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

PICKAERT Ludivine, Noréade

RENOU Jean-Charles, EARL Pisciculture du Moulin du Roy

### Excusés

FONTENIER François, Fédération Chasse 59

RAOULT Paul, Président du SIDEN-SIAN

### **Collège des représentants de l'Etat**

ANQUEZ Benoit, DDTM 62

BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

KARPINSKI Jean-Philippe, Agence de l'eau

MALBRANCQ Jérôme, DDTM59

-----

BRANGER Pierre, Agence de l'eau

EUVERTE Cyrille, Agence de l'eau – Directeur des interventions

MATYKOWSKI Isabelle, Agence de l'eau – Directrice Générale Adjointe

#### Excusés

BEMBEN Eric, ARS Hauts-de-France

### **Communes Pas-de-Calais**

DELEVAQUE Corinne, Maire Epinoy

LEMOINE Annie, Maire Fresnes-lès-Montauban

RIGAUT François, Maire Sauchy-Lestrée

#### Excusés

ROUSSEL Murielle, Maire Monchy-au-Bois

### **Communes Nord**

RINGEVAL Maryvone, Adjointe Raillencourt-Sainte-Olle

### **Organisation**

LIEVAL Audrey, Directrice SyMEA

PARENT Marie, SyMEA

RAMETTE Séverine, SAGE Sensée